

BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social (BTS SP3S)

Objectifs

Dans le cadre de l'exercice et de la promotion des droits des publics, le ou la titulaire du BTS services et prestations des secteurs sanitaire et social, participe à la réalisation des missions dévolues aux structures et services relevant du champ sanitaire et social.

Le titulaire du BTS services et prestations des secteurs sanitaire et social travaille en grande proximité avec les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux, les partenaires institutionnels. Il inscrit son activité dans une logique de partenariat et de réseau.

Il met ses compétences techniques, administratives et relationnelles au service de publics demandeurs de soins, de services, de prestations sociales... ainsi qu'au service de la promotion des activités de la structure qui l'emploie.

Dans son cadre d'intervention, grâce à une connaissance précise des offres de service et des publics, il ou elle procède à l'analyse des besoins, permet l'accès aux droits, propose des services et prestations, organise et gère leur mise en œuvre, contribue au système d'information et à la mise en œuvre de projets et de la démarche qualité. Il est capable d'analyser et résoudre les problématiques qui se posent à lui ou à l'équipe, dégager des solutions et les argumenter. Il peut représenter la structure.

Il participe à l'évolution de la structure et, selon sa fonction, il assure l'encadrement, la coordination ou l'animation d'équipe. Il est en capacité de capitaliser et formaliser des savoir-faire et des méthodes, d'autoévaluer ses propres performances. Il inscrit son action dans le cadre de la modernisation de l'accès aux prestations et services. L'action de ce professionnel ou cette professionnelle polyvalent se déroule dans le respect des obligations légales et contractuelles, des procédures internes, avec une marge d'autonomie définie avec l'employeur. institutionnels.

Entreprises d'accueil

- Organismes de protection sociale ;
- Etablissements et services sanitaires ;
- Etablissements et services sociaux ;
- Etablissements et services médico-sociaux ;
- Structures développant des services à caractère sanitaire ou social ;
- Organismes de pilotage sanitaire et médico-social .

Prérequis

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus. Autres profils, nous contacter.
- **Niveau d'entrée** : Titulaire d'un bac général, technologique ou professionnel.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités et Délais d'inscription

- Inscription sur Parcoursup (selon calendrier officiel)
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou attestation d'engagement employeur

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier et jusqu'à l'entrée en formation selon la capacité d'accueil (15 alternant.e.s).

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic de positionnement* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
32033002	36939

Certificateur

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Date d'échéance de l'enregistrement :
31-08-2027

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 5,
équivalent à un Bac+2

Durée de la formation

1 350 heures (sur 2 ans)
Démarrage en septembre

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du
positionnement* (jusqu'à 1 an
supplémentaire pour les personnes en
situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne 1 semaine au CFA, 1
semaine en entreprise.
Le calendrier peut varier pour tenir
compte des périodes d'activité fortes
en entreprise.
Le calendrier d'alternance est remis
lors de l'inscription.

BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social (BTS SP3S)

Contenu de formation

Matières générales :

- Culture générale et expression
- Anglais

Matières professionnelles :

- Méthodologie
- Institutions et réseaux
- Publics
- Information et communication professionnelles
- Ressources Humaines
- Gestion administrative
- Prestations et services

Évaluation certificatives/Session d'examen

Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap			
Epreuves	Coefficient	Type	Forme
E1 : Culture générale et expression	2	Ponctuel	Ecrite
E2 : Langue vivante étrangère : Anglais	2	Ponctuel	Orale
E3 : Gestion de la structure et du service	4	Ponctuel	Ecrite
E4 : Politique de la structure et territoire	5	Ponctuel	Ecrite
E5 : Accompagnement et coordination du parcours de la personne	8	Ponctuel	Ecrite et Orale
E6 : Projet et démarche qualité	5	Ponctuel	Orale
EF1 : Langue vivante étrangère 2 (1)		Ponctuel	Orale
EF2 : Engagement étudiant		Ponctuel	Orale

(1) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative et figurant dans la note de service est obligatoire en tant que telle au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

Possibilité de valider l'épreuve de Culture Générale et Expression et l'épreuve en langue vivante étrangère, pour tout détenteur d'un autre BTS.

Références : Taux moyens du CFP Montplaisir

Références : Taux moyens du CFP Montplaisir	2022	2021	2020
Taux de réussite globaux	72,6%	96,7%	96,2%
Taux de réussite BTS SP3S	~	~	~
Insertion professionnelle (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	~	~	~
Taux de poursuite d'étude	~	~	~

Pas de référence BTS SP3S : 1ère promo sortante en 2024

Méthodes mobilisées

Formation par alternance.

Le formateur construit des séquences d'apprentissage selon le programme de formation et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation (exercices pratiques, jeux de rôle)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- accompagnement personnalisé
- Environnement numérique de travail : Ecole Directe

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'apprenti(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves/BTS Blancs, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise : 3 visites (téléphonique ou visio ou sur place)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée
- 4 conseils de formation et 4 bulletins de notes

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- % + (/25BHDQQHODUNHWLQJEWERPPQLFDWLRQBQVHLOOHUQLDQDFLHUBWQ JHVWLRQGHSDWRLQHODQDJRHWBWBWJLWQGHVQHVVRUFBDLQHVO □
- /LFHQFHBRUQVLVVDQWGHRLQWPLQLVWUDWVWJLQDQFLHJHVO 5HVVRUFHVWBDLQHVO

'ERFVSURI HVLQRQHVO

Les emplois sont dénommés différemment selon les secteurs.

A titre d'exemple, ces professions sont identifiées actuellement sous les terminologies suivantes :

- Responsable de secteur en service d'aide à domicile ;
- Gestionnaire conseil, conseiller offre de services dans les organismes de protection sociale ;
- Coordonnateur réseau, coordonnateur d'activités sanitaires ou sociales ;
- Chargé de relation avec les usagers dans les établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux ;
- Conseiller d'action sociale (emploi, insertion socioprofessionnelle) ;
- Assistant aux mandataires à la protection des majeurs ;
- Chargé de projet, assistant qualité ;
- Assistant de direction, encadrant (secrétariats, pôle accueil, pôle standard) ;
- Assistant en ressources humaines.

BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social (BTS SP3S)

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil. Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 6 400 €

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1^{ère} année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2^e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti (sous conditions)

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6€ par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3€ par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social (BTS SP3S)

Nos Valeurs, Notre projet

Le CFA Montplaisir est un institut catholique d'enseignement supérieur. Il accueille en son sein toute personne, quels que soient son milieu social, son appartenance religieuse, ses convictions philosophiques.

Se construire

- Croire en sa capacité de changement.
- Décider et agir en conscience selon les principes éthiques.
- Construire un projet de vie qui ait du sens.

Voie d'accès

- Contrat d'apprentissage.
- Stagiaire de la formation professionnelle selon conditions*
- Contrat de professionnalisation* et Pro-A*

*nous consulter

Accès par transport

- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
 - Parc à vélo.
 - Lignes de bus à proximité 1, 5, 7, 20, Cité 2.
- Informations : <https://www.vrd-mobilites.fr>
- Transports scolaires bus express.
 - Gare TGV au centre-ville.

Accessibilité P.M.R. des locaux

En notre qualité d'Établissement recevant du public (ERP), notre centre de formation se doit de respecter les dispositions en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap.

Afin de répondre au mieux aux besoins de nos apprenants, nos infrastructures extérieures et intérieures sont adaptées (une partie des places de stationnement automobile, les ascenseurs, les locaux et leurs équipements).

Clémentine JEAN, infirmière et référente handicap, vous accompagne tout au long de votre cursus. Elle apporte aux apprenants concernés des réponses personnalisées et adaptées à leurs besoins et à leur situation. Elle anime la coordination entre les acteurs de l'accompagnement de l'apprenant dans son parcours de formation et notamment les mesures particulières dans le cadre de l'examen final.

Lors d'une demande d'inscription dans une formation, lorsque vous nous signalez une situation de handicap, nous étudions avec vous la possibilité d'intégrer une de nos sessions. Si le handicap ne permet pas d'intégrer une de nos formations, nous vous orientons vers l'AGEFIPH qui propose des Prestations d'Appuis Spécifiques (PAS) sur l'ensemble des territoires.

Référent Handicap : clementine.jean@ensemble-montplaisir.org

Réussir ensemble

- Accompagner l'étudiant par l'écoute et le dialogue.
- Élaborer conjointement un parcours personnalisé professionnalisant.
- Développer les aptitudes à travailler en équipe.
- Favoriser l'adaptabilité à l'emploi.
- Proposer une ouverture sur l'Europe et le Monde.
- Axer la formation sur la maîtrise des savoir-faire.
- Ouvrir de nouvelles formations en réponse à l'évolution des besoins socio-économiques.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

- Professionnels du métier

• Restauration

- Snack sur place.
- Salle repas équipée de micro-ondes
- Restaurant Universitaire, Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

- Liste de résidences étudiantes transmis par le CFA
- Liste de logements transmis par le CFA

Matériel / Équipement

- Informatique : Office 365 (Bureau virtuel).
- Salles équipées de vidéoprojecteur, tableau interactif et WIFI.